



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
16 septembre 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Douzième session

Tianjin, 4-9 octobre 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note de la Secrétaire exécutive*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les onzième et douzième sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial).

2. La Conférence des Parties a, par sa décision 1/CP.15, prolongé le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session. À sa quinzième session, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à cette session, ainsi que sur les travaux qu'elle avait effectués sur la base de ce rapport¹.

3. Le Bureau de la Conférence des Parties a décidé que la douzième session du Groupe de travail spécial se tiendrait à Tianjin (Chine) du 4 au 9 octobre 2010, parallèlement à la quatorzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

4. La douzième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par la Présidente le lundi 4 octobre 2010 au Centre de congrès et d'expositions Meijiang à Tianjin.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/AWGLCA/2010/12

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire
exécutive*

b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* La Présidente du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2010/13) relative au déroulement de la douzième session, qui contient également, dans son annexe II, un calendrier préliminaire des travaux proposé pour la session. Les représentants sont invités à s'y reporter pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière à l'ouverture de la session le lundi 4 octobre. La Présidente a suggéré dans sa note sur le déroulement des travaux de la session que le Groupe de travail spécial engage ses travaux sur le texte de négociation dès que possible le lundi. Dans cette optique, elle a proposé que seules les délégations parlant au nom d'un groupe de Parties prennent la parole pour faire de brèves observations liminaires².

¹ Décision 1/CP.15, par. 1 et 2.

² Les délégations qui entendent faire des observations liminaires au nom d'un groupe de Parties sont priées d'en informer au préalable le secrétariat en envoyant un courriel à l'adresse

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui présente des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

9. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-deuxième session, a recommandé qu'en organisant les futures séries de sessions le secrétariat s'en tienne à la pratique consistant à prévoir au maximum deux séances simultanées de la plénière et/ou des groupes de contact, en veillant autant que possible à ce que le nombre total de séances tenues simultanément, y compris les réunions informelles, ne dépasse pas six. Il a également recommandé que le secrétariat continue, en programmant des réunions, à prendre en considération les contraintes pesant sur les délégations et évite autant que faire se peut les télescopages sur des questions similaires³.

10. À la même session, le SBI a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que toutes les séances se terminent à 18 heures, en particulier afin de laisser aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures⁴.

11. Cette session du Groupe de travail spécial sera organisée conformément aux recommandations susmentionnées.

12. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2010/12

Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive

FCCC/AWGLCA/2010/13

Note relative au déroulement de la douzième session. Note de la Présidente

3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà

13. *Rappel*: À sa onzième session, le Groupe de travail spécial a examiné le texte établi par la Présidente visant à faciliter les négociations, publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2010/8. Le résultat de cet examen est le texte de négociation figurant dans le document FCCC/AWGLCA/2010/14, soumis aux Parties pour qu'elles l'examinent à la douzième session du Groupe de travail spécial.

14. Pour faciliter les négociations, la Présidente du Groupe de travail spécial a procédé à une analyse des questions figurant dans le texte de négociation. Cette analyse fait l'objet de l'annexe I de la note relative au déroulement des travaux de la session, mentionnée ci-dessus au paragraphe 6.

secretariat@unfccc.int et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes.

³ FCCC/SBI/2010/10, par. 164.

⁴ FCCC/SBI/2010/10, par. 165.

15. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à accélérer ses travaux de façon à régler les questions en suspens en vue de parvenir à un accord sur les résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session.

FCCC/AWGLCA/2010/13

Note relative au déroulement de la douzième session.

Note de la Présidente

FCCC/AWGLCA/2010/14

Texte de négociation. Note du secrétariat

4. Questions diverses

16. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

5. Rapport de la session

17. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial.

18. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa douzième session

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2010/12	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/AWGLCA/2010/13	Note relative au déroulement de la douzième session. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/14	Texte de négociation. Note du secrétariat

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2010/11	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa onzième session, tenue à Bonn du 2 au 6 août 2010
FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
